

DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2023

Le 15 novembre 2023 à 14 heures, les membres du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe se sont réunis 3 rue Paul Beldant au Mans sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Assistaient à la séance :

Monsieur Didier REVEAU, Maire de la Ferté-Bernard
Monsieur Dominique AMIARD, Maire de Cures
Madame Martine CRNKOVIC, Maire de Louailles
Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire de Brûlon
Monsieur Jean-Paul BOISARD, Maire de Saint-Jean-du-Bois
Madame Anne-Marie GARNIER – Maire-Adjointe de Marolles-Les-Braults
Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire de Spay
Madame Yvelyne ASSIER, Maire de Les Mées
Monsieur Pascal DUPUIS, Maire du Grand-Lucé
Madame Patricia METERREAU, Maire-Adjointe de La Flèche
Monsieur Francis BELLUAU, suppléant de Madame Patricia EDET
Madame Françoise LELONG, Vice-Présidente de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Pouvoirs :

Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire de Montfort-le-Gesnois, a donné pouvoir à Monsieur Dominique AMIARD
Madame Béatrice LATOUCHE, Maire du Lude, a donné pouvoir à Monsieur Didier REVEAU
Madame Nathalie PASQUIER-JENNY, Maire de Parennes, a donné pouvoir à Madame Martine CRNKOVIC
Madame Martine RENAUT, Présidente du SMAEP de la Région Mancelle, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOISARD

Membres absents et excusés :

Madame Nathalie MORGANT, Maire de Parigné-L'Evêque
Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers
Monsieur André FROGER, Conseiller municipal de Connerré
Madame Claire HOUYEL, Maire-adjointe d'Arnage
Monsieur Régis CERBELLE, Maire de Chantenay-Villedieu

Assistait également à la réunion Mme Hélène SAINQUAIN-RIGOLLE, directrice générale des services

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum : 11

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de membres présents ou représentés : 16

DECISION MODIFICATIVE 2023/01

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la décision modificative n° 2023/01 telle qu'elle suit :

N° COMPTE	INTITULES	BP	DM1	TOTAL
FONCTIONNEMENT : DEPENSES				
65322	Déplacements membres org.paritaires	7 000,00 €	1 500,00 €	8 500,00 €
6531	Indemnités président et vices présidents	63 765,00 €	480,00 €	64 245,00 €
6533	Cotisations retraite	4 649,00 €	90,00 €	4 739,00 €
6563	Participation congés de formation	2 500,00 €	-2 070,00 €	430,00 €
61528	Entretien et réparations bâtiments	8 963,00 €	8 800,00 €	17 763,00 €
6228	Divers	42 000,00 €	-8 800,00 €	33 200,00 €

N° COMPTE	INTITULES	BP	DM1	TOTAL
INVESTISSEMENT : DEPENSES				
203	Recherches et développements	18 950,00 €	901,00 €	19 851,00 €
2188	Autres immobilisations	1 200,00 €	-901,00 €	299,00 €

Pour extrait certifié conforme
Fait au Mans, le 15 novembre 2023
Le Président

